



Place de la Mairie



Espace Marcelline



Monument aux Morts



Mairie



Eglise



Terrain d'aventure

## LE MOT DU MAIRE

Dans le contexte très difficile pour l'ensemble de nos concitoyens, les fêtes de fin d'année seront bien tristes.

La commune de CHARMES n'échappe pas aux baisses des dotations de l'Etat puisque de 2014 à 2017, c'est 64 153 euros de perte pour nos budgets, rien qu'entre 2017 et 2018 c'est environ 46 000 euros de moins.

Concernant la suppression de la taxe d'habitation compensée par l'Etat cela reste la grande inconnue. Tous ces bouleversements nous obligent à être très vigilants sur les dépenses et investissements futurs.

Malgré cela, nous devons continuer à aider nos associations, maintenir nos bâtiments en parfait état, ainsi que nos voiries, maintenir les services à la population, restauration et périscolaire pour nos enfants et venir en aide aux personnes en difficultés.

C'est dans cette ambiance morose, qu'il nous faut finir l'année 2018.

Je profite de ce bulletin pour remercier toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont participé aux différentes manifestations associatives ou communales.

Je vous présente, au nom du Conseil municipal, des membres du Centre Communal d'Action Sociale et de l'ensemble du personnel communal, de bonnes fêtes de Noël et de Nouvel An.

Sincères pensées pour celles et ceux qui souffrent de maladie ou qui ont perdu un être cher.

Le Maire,  
Bruno COCU

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### ❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖ RECENSEMENT MILITAIRE RAPPEL

Tout jeune français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser en mairie à compter de sa date d'anniversaire, muni du livret de famille et de sa carte d'identité.

### ❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖ INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE RAPPEL

Conditions d'inscriptions :

- être ressortissant d'un des états de l'Union Européenne,
- être majeur au dernier jour de février 2019.

Les imprimés de demandes d'inscription sont à retirer en Mairie et à rendre dûment remplis jusqu'au 31 décembre 2018 inclus, accompagnés :

- d'un titre d'identité et de nationalité en cours de validité,
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de gaz / électricité, téléphone ...).

Les ressortissants de l'Union Européenne, non français, peuvent être inscrits sur les deux listes électorales complémentaires (municipales et européennes).

Se renseigner en Mairie.

### ❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖ FERMETURE MAIRIE

En raison des fêtes de fin d'année, la mairie sera fermée exceptionnellement les 24 et 31 décembre 2018 **uniquement l'après-midi**.

### ❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖ VOUS DEMANDEZ UN PASSEPORT OU UNE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

- Si vous êtes né(e) dans une commune qui dématérialise la délivrance des actes d'état civil, vous n'avez plus à fournir d'acte de naissance comme justificatif. Vos données d'état civil font l'objet d'une vérification sécurisée directement auprès de votre mairie de naissance.

Pour savoir si votre commune de naissance est concernée, renseignez-vous en mairie ou connectez-vous sur : <https://ants.gouv.fr> , rubrique « Les solutions » --« COMEDEC » -- « Villes adhérentes à la dématérialisation ».

- Si votre commune de naissance ne dématérialise pas la délivrance des actes d'état civil, un acte de naissance peut vous être demandé.

Renseignez-vous en mairie sur la liste des pièces à fournir ou connectez-vous sur : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) , rubrique « Papiers - Citoyenneté » -- « Passeport » ou « Carte Nationale d'Identité ».

## INFORMATIONS CCAS



### REPAS DES RETRAITES CHARMOIS

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont le plaisir de vous informer que le repas offert aux retraités Charmois de 65 ans et plus aura lieu le dimanche 27 janvier 2019 au Foyer Rural « Charles CATILLON » dès 12 H. Pour la bonne gestion de ce repas, vous avez reçu un coupon réponse qui devra être retourné en mairie avant le 14 janvier dernier délai.

**Nous comptons sur votre présence.**

## INTERCOMMUNALITE

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de CHARMES ouvrira ses portes pour la saison 2019 aux périodes suivantes :

- du 11 au 22 février,
- du 08 au 19 avril,
- du 8 juillet au 02 août,
- du 05 au 30 août.

Les inscriptions se font toute l'année du lundi au vendredi au Pôle Enfance Jeunesse de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00, (vendredi fermeture à 16 h 45).

Dossier d'inscription imprimable sur le site : <http://ctlf.fr/pej/alsh/>

Adresse : 1 rue Saint Auban - 02800 LA FERÉ (rue face au Centre Hospitalier Gériatrique)

Tél. : 03.23.38.42.20

Emails : [pole.enfancejeunesse@ctlf.fr](mailto:pole.enfancejeunesse@ctlf.fr) ou [s.laguilliez@ctlf.fr](mailto:s.laguilliez@ctlf.fr)

## INFORMATIONS DIVERSES



### COMMUNIQUE DE PRESSE DU 03 DECEMBRE 2018 - ALERTE INFORMATION

Des cas de démarchages frauduleux ont été signalés sur le secteur de Laon. Enedis, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, rappelle qu'aucun démarchage commercial ou téléphonique n'est réalisé par ses équipes ni par ses prestataires.

Des individus malveillants peuvent se présenter au nom d'ENEDIS ou d'un fournisseur d'énergie pour vous démarcher soit par téléphone, soit directement chez vous. Ils peuvent vous proposer des prestations comme l'installation de panneaux solaires, de diagnostic énergétique, ou vous envoyer des e-mails et des SMS frauduleux pour récupérer vos données personnelles, vous demander de l'argent, ...

Si une personne se présentant au nom d'Enedis vous paraît suspecte, il vous suffit de lui demander les références de votre point de livraison (PDL) dont seuls Enedis et votre fournisseur d'électricité disposent. Ces références sont indiquées sur votre facture et votre contrat d'électricité.

En cas de situation frauduleuse, vous pouvez contacter le service clients d'Enedis en Picardie au 09 69 32 18 43.

## Bulletin d'adhésion pour les enfants de moins de 18 ans

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : L L L L L

Ville : .....

Téléphone : / / /

Email : .....

### Autorisation parentale

Je soussigné(e) :

Père  Mère  Tuteur

Certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscriptions et autorise mon enfant à emprunter des livres à la bibliothèque de Charmes.

Fait le :

À

Signature



BIBLIOTHÈQUE MEDIATHÈQUE

BIBLIOTHÈQUE  
MUNICIPALE DE  
CHARMES

Espace Marcelline

Rue des Bourgmestres

02800 CHARMES

Téléphone : 03 23 39 76 81

Mai : [commune-de-charmes4@orange.fr](mailto:commune-de-charmes4@orange.fr)

## Jours et heures d'ouverture

### Horaires pendant la période scolaire :

Lundi : 13h30 à 17h30

Mardi : 13h30 à 17h30

Mercredi : 9h00 à 11h30 / 14h00 à 17h30

Judi : 13h30 à 17h30

Vendredi : 13h30 à 17h30

### Horaires pendant les vacances scolaires :

Lundi : 13h30 à 18h30

Mardi : 13h30 à 18h30

Mercredi : 8h30 à 11h30 / 14h00 à 18h30

Judi : 8h30 à 11h30 / 14h00 à 18h30

Vendredi : 13h30 à 18h30

## Tarifs de l'adhésion annuelle

- Pour les Charmois : 5,00 €
- Pour les non Charmois : 5,00 €
- Gratuite pour les enfants de moins de 12 ans et les scolaires (enfants).

## Conditions d'inscription et de prêt

### La bibliothèque est ouverte à tous.

- Chaque adhérent peut emprunter au maximum cinq livres ou revues pour une durée de trois semaines.
- L'adhérent est responsable des livres qu'il emprunte. Les parents sont responsables des livres empruntés par leurs enfants.
- Une autorisation des parents est obligatoire pour les moins de dix-huit ans.
- Tout livre perdu ou abîmé devra être racheté. Pour éviter les litiges, nous vous recommandons de signaler les détériorations constatées sur les livres empruntés et de ne pas réparer le livre vous-même. Les adhérents doivent respecter la durée de l'emprunt. Celle-ci peut être prolongée si le lecteur en informe le personnel de la bibliothèque.

## Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : L L L L L L

Ville :

Téléphone :

Email :

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscription.

Fait le :

A

Signature



## ASSOCIATIONS

### ❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖ COMITE DES FETES CHARMOIS

L'assemblée générale du Comité des Fêtes Charmois aura lieu le 12 janvier prochain au Foyer Rural « Charles CATILLON ».  
Les habitants qui le souhaitent, peuvent venir y assister.

### ❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖ CAFE ALLAITEMENT 2019

#### Café allaitement à Charmes

(gratuit)

---

14h à 16h

---

Animé par  
Emilie Joly

consultante en  
lactation  
&  
conseillère en portage



Au centre socio-éducatif Saint-Exupéry, 30 rue Séruzier 02800 Charmes

Vous êtes futurs parents, parents, mamans qui allaitent ou qui souhaitent allaiter, etc.. Venez rencontrer autour d'un café des mamans allaitantes pour échanger, discuter, poser vos questions à une professionnelle, partager votre expérience dans le respect et la bienveillance.

Nous terminerons la rencontre autour d'un goûter convivial, je compte sur la participation de chacun(es) pour garnir avec moi la table de gâteaux, boissons, fruits.

prochaines dates :

jeudi 10 janvier 2019  
jeudi 28 février 2019  
jeudi 28 mars 2019  
jeudi 25 avril 2019  
jeudi 23 mai 2019  
jeudi 27 juin 2019



Contact : 06 31 98 66 49 / emilie.joly.contact@gmail.com

## CARNET DE L'ETAT CIVIL

### NAISSANCE

BEN MOHAMED Imraan né le 05.11.2018.

*Nos sincères félicitations aux parents.*

### DECES

SABLIN Delphine décédée le 28.10.2018,

LOKIC Henryk décédé le 02.11.2018,

NOGENT Guy décédé le 25.11.2018.

*Nos sincères condoléances aux familles.*

📄 Le bulletin municipal est le journal d'informations de la Commune de CHARMES, rédigé par ses élus :

**Directeur de la publication** : M. Bruno COCU,  
**Equipe de Relecture** : Mme Yvette ROHART,  
M. Jean-Pierre TAISNE,  
Mme Hélène CARPENTIER.

#### **Contact :**

Adresse : Mairie - 9 rue Aristide Briand - 02800 CHARMES

Tél. : 03.23.56.23.09 Fax : 03.23.56.57.02

Mail : [mairie-charmes@wanadoo.fr](mailto:mairie-charmes@wanadoo.fr)

Site : [www.charmes-aisne.fr](http://www.charmes-aisne.fr)

Page Facebook : [www.facebook.com/Mairie-de-Charmes](https://www.facebook.com/Mairie-de-Charmes)

**La Municipalité ainsi que le personnel communal  
vous souhaitent de Bonnes Fêtes de fin d'année.**